

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 2 avril 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 2 avril 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[2 avril 1875](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination33, rue Vivienne, Paris

Description

RésuméSur la liquidation de la Société de colonisation européo-américaine du Texas. Godin examine les comptes de la société présentés dans la lettre de Cantagrel du 27 mars 1875. Les actifs de la société s'élèvent à 100 595 F en France et au moins à 73 500 F au Texas. Godin conteste le montant de 40 000 F de frais pour réaliser l'actif aux États-Unis. Il estime que la situation la moins avantageuse permettrait de verser aux actionnaires au moins 17 % de la valeur des actions. Il recommande de procéder à la vente des terres du Texas après publicité dans les journaux américains. Il indique enfin que le surplus que la société pourrait retirer de la vente donnerait l'occasion de payer le surplus de travail des agents de la société aux États-Unis.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#), [Périodiques](#)

Personnes citées [Société de colonisation européen-américaine du Texas](#)

Lieux cités [Texas \(États-Unis\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 4 p. (124r, 125r, 126v, 127r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise, le 6 avril 1875

Mon cher Comte de Carantaguel,

De votre lettre du 17 Mars que je viens de recevoir, je retiens seulement les chiffres suivants, et je passe sur les détails qui n'ont pas un rapport direct avec l'objet qui nous occupe.

Nous avons à Paris, dites vous, 44 obligations de chemins de fer que vous évaluez à 303 francs. Si ce sont des 5% c'est la moyenne, soit 23 391.⁵⁰

2960 frs de rente (5% au minimum à 10% frs, ci	60 986
En espèces	16 880
Total.	100 595

Il est vrai qu'en voulant rectifier une erreur que j'avais remarquée au bulletin, je l'ai commise moi-même d'une autre manière, mais il n'en reste pas moins des chiffres ci-dessus plus de 10% en ce moment, à Paris, attendant une répartition.

Restent les créances dont il n'est pas

inutile de connaître la composition.

Au bas il nous reste, d'après votre lettre, 43 mille acres, et M. Giraud a dit que si l'on voulait en faire la vente précipitée, on n'en pourrait retirer que 95 à 90 cents, mais c'est le cas le plus désavantageux qu'on puisse avoir d'après lui et en pressant immédiatement la liquidation.

Mais dans ces conditions mêmes vous admettez que les terres donnent 73,500⁰⁰,

Pour Houston et Dallas 20,000

Au total - - - 93,500

C'est encore plus de 7 %.

Vous appelez sur ces chiffres toute mon attention. J'y appelle à mon tour la vôtre. Ces chiffres sont ceux supposés pour une vente précipitée, il ne s'agit pas de plusieurs années ni de 40 mille francs de frais à faire pour y atteindre. C'est là ~~que~~ se trouve la plus grosse erreur de vos chiffres, car je ne vois rien à rabattre de cette somme. Je ne tiens pas à créer des illusions aux actionnaires, mais je tiens à ce qu'ils voient la vérité.

Tous les chiffres du monde ne

pourraient me faire voir autre chose que ce que je viens de montrer et les documents produits m'établissent que la cession la moins avantageuse que nous puissions faire de notre avoir au Texas doit produire au moins 7 % et 10 % à Paris, total 17 %.

Je ne puis croire que nous me trouverions pas d'amateurs en offrant nos terres pour rien.

Quels seraient, me direz-vous à votre tour, les avantages d'un liquidateur dans les conditions que j'indique ? Ce serait de vendre 50 sur 100 ce qu'il aurait acheté 100 cents.

Toute condition moins avantageuse que cela ne me paraît pas acceptable, et favorise les circonstances les plus contraires à la liquidation la plus mal faite pour ne pas ajouter 7 % de nos ventes du Texas à ce que nous avons déjà, à plus forte raison s'il ne s'agit que de trouver 3 %.

Mais pour que les choses se passent d'une façon favorable aux intérêts des actionnaires, il faut entrer résolument dans la voie de la réalisation au Texas, et ce n'est pas dans les journaux français qu'il faut annoncer nos terres, c'est en Amérique. H

Il y a au Texas des spéculateurs en terre, c'est à tort que vous pensez qu'on ne l'achète que pour la cultiver.

Je crois que notre liquidation peut se faire à l'amiable sans intervention de formalités judiciaires; il ne faut que de la bonne volonté.

Ce que la société retirera en plus lui permettra de payer le surplus de travail de ses agents qui, en fin de compte, ne peuvent être plus mal disposés pour elle parce qu'elle touche à la fin de son existence.

Recevez mon cher Lountagrel mes sentiments dévoués.